



UNIVERSITE  
DE KARA

REPUBLIQUE TOGOLAISE

\*\*\*\*\*

Travail - Liberté - Patrie

PRESIDENCE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET  
DE LA SCOLARITE (DAAS)



## COMMUNIQUE DE PRESSE

(TOGOPRESSE, RADIO KARA, RADIO LOME)

### APPEL À CANDIDATURE AU MASTER PROFESSIONNEL EN PRODUCTION ANIMALE ET HALIEUTIQUE

Conformément à son plan stratégique décennal 2014-2024, l'Université de Kara, à travers l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA), lance un appel à candidature pour la première promotion en Master Professionnel en Production Animale et Halieutique pour le compte de l'année académique 2023-2024.

#### Conditions d'admission

Peuvent s'inscrire au Master Professionnel en Production Animale et Halieutique :

- ✦ Les étudiants (nationaux ou étrangers) ayant une Licence en aquaculture ; en sciences agronomiques (option sciences animales et vétérinaires) ; en biologie et physiologie animale ou dans un domaine compatible avec celui de la formation de Master en Production Animale et Halieutique ;
- ✦ Les détenteurs d'un diplôme de technicien supérieur agricole (DTSA) ou Licence Agricole, option élevage ;
- ✦ Les postulants venant des entreprises/institutions et justifiant d'une formation de base requise.

L'admission effective se fait après étude de dossier suivie d'une interview par une équipe pédagogique.

#### Pièces à fournir

- ✓ Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université de Kara ;
- ✓ Un avant-projet professionnel de trois (03) pages maximum (Times News Roman ; interligne 1,5 ; taille de police 12) ;
- ✓ Une copie légalisée (dossier scolaire) de l'acte de naissance ;
- ✓ Une copie légalisée à 500 FCFA ou un duplicata du certificat de nationalité ;
- ✓ Une copie légalisée (dossier scolaire) de l'attestation de tous les diplômes à partir du BAC ;
- ✓ Une copie légalisée (dossier scolaire) des relevés de notes à partir du BAC ;
- ✓ Une photocopie certifiée conforme d'une pièce d'identité ;
- ✓ Un curriculum vitae (depuis le BEPC jusqu'en 2023) ;
- ✓ Une quittance de paiement des frais de dossier de 15 000 FCFA, payable à la comptabilité de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara ;
- ✓ Une attestation de mise en disponibilité ou une autorisation de l'employeur, pour les travailleurs.

#### Frais de la formation

Les frais de formation s'élèvent à 401 000 FCFA pour la première année et 501 000 FCFA pour la deuxième année pour les étudiants et travailleurs nationaux ou ressortissants des pays de l'UEMOA et à 1 201 000 FCFA pour la première année et 1 301 000 FCFA pour la deuxième année pour les étudiants et travailleurs ressortissants des pays hors UEMOA.

#### Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont reçus à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara (site de l'ex-ENI) pour la période du 14 août au 08 septembre 2023 de 8 h 00 à 12 h 30, délai de rigueur.

#### Inscription académique

Les candidats retenus doivent s'adresser à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara (site de l'ex-ENI) pour les formalités d'inscription définitive.

#### Informations complémentaires

Tel : + 228 26685228 / + 228 91411069/ +228 91770634 ; Email : [isma@univkara.net](mailto:isma@univkara.net)



31 JUL 2023